

QUOI DE NEUF DANS LA TÉLÉSANTÉ ?

Découvrez la newsletter télésanté de la Seine-Saint Denis.

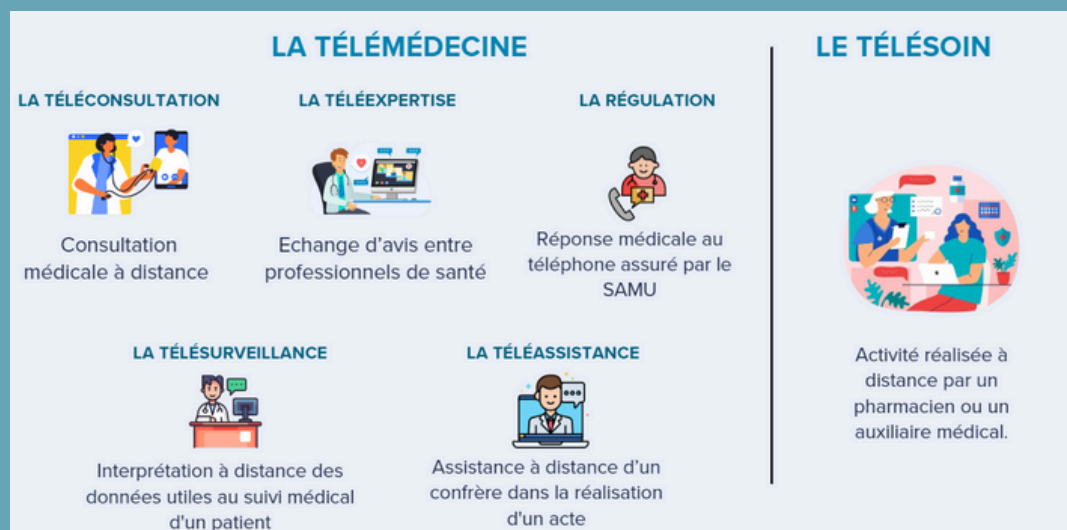
La télésanté ? De quoi parle-t-on au juste ?

La **télésanté** regroupe l'ensemble des **activités** (soin, consultation, etc..) exercées entre des professionnels de santé et leurs patients **grâce au numérique**.

La télésanté est composée de 2 domaines d'activités :

– **la télémédecine** et ses 5 actes : Activités réalisées à distance par un professionnel médical (médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste).

– **le télésoin** : Activités réalisées à distance par un pharmacien ou un auxiliaire médical.



Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)

Présentation de la feuille de route départementale télésanté en Seine-Saint-Denis 2024-2025

La cheffe de projet télésanté parcours Personnes Âgées du 93 a pour rôle d'acculturer et de sensibiliser au sujet de la télésanté via la communication afin de faciliter la mise en place des projets de télésanté à destination de la personne âgée (SSIAD et EHPAD).

Voici une synthèse de la feuille de route télésanté du département :

<p>SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de supports et actions de communication sur la télésanté, à destination des professionnels de santé Présentation aux professionnels de santé de cas d'usage et de RETEX Création d'une communauté pour animer un réseau via une newsletter Mise en avant du Campus Utilisateurs 	<p>RELAI DE L'APPEL A PROJETS ET INFORMATION SUR LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Information des structures de l'appel à projets de l'ARS et de son calendrier Création et diffusion des fiches synthétiques informatives sur la facturation des actes de télésanté 	<p>ACCOMPAGNER LE CHOIX DES OUTILS NUMÉRIQUES ET FAVORISER L'ARTICULATION AVEC LES OUTILS SOCLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation et diffusion d'un tableau comparatif des outils logiciels des éditeurs de télésanté les plus utilisés Encouragement de l'usage des services socles en lien avec la télésanté Diffusion de la future boîte à outils sur l'aide au choix de la solution de télésanté la plus adaptée.
<p>SENSIBILISATION DES USAGERS</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de supports et actions de communication sur la télésanté, à destination des usagers et des proches aidants Accompagnement des professionnels de santé pour la sensibilisation des usagers, via la diffusion de RETEX et de cas d'usage 	<p>INCITER ET ACCOMPAGNER LES PROJETS</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification puis sensibilisation des ressources médicales ouvertes à faire de la téléconsultation et de la téléexpertise (ex : médecin GHT et CPTS) avec les ESMS prioritaires Accompagnement à la construction de parcours structurés de téléexpertise Information des professionnels de santé pour leur développement de la télésurveillance en fonction des besoins exprimés. 	<p>AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE DE SOIN EXISTANTE EN MATIÈRE DE TÉLÉSANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Obtention et partage des RETEX et des cas d'usage des professionnels de santé faisant déjà de la télésanté Accompagnement des ESMS qui font de la télésanté à s'inscrire dans le ROR

Pour plus d'informations ou si vous souhaitez discuter de votre projet :

kardiatou.ba@ch-stdenis.fr / 06.59.73.08.57

Appel à projet télésanté

L'ARS a publié l'appel à projet "Accès aux soins via une solution de télésanté pour des publics et des territoires prioritaires".

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/appel-projets-i-publics-et-territoires-prioritaires-acces-aux-soins-une-solution-de-telesante>



Le but est de favoriser l'émergence de projets territoriaux s'appuyant sur la télésanté.

Cet appel à projet n'a pas pour but de financer les projets :

- Qui demandent uniquement des financements d'acquisition ou de développement de solutions technologiques
- Qui ne prévoient pas de chefferie et gestion de projet

Candidats possibles

Structures juridiques porteuses d'une Structure d'Exercice Collectif ou d'un cabinet de groupe / Associations portant un projet de santé territorialisé / Établissements de santé / Établissements médico-sociaux / DAC

Actes éligibles

- La téléconsultation
- La téléconsultation assistée
- La télé-expertise
- Le télésoin

Cibles

- 1) Zones sous-denses : ZIP+ZAC
- 2) Les quartiers politique de la ville
- 3) Certains publics :
 - Personnes en difficulté pour se déplacer (résidents d'EHPAD, personnes âgées ou personnes handicapées à domicile/structures d'hébergement, détenus)
 - Patients souffrant de maladies chroniques
 - Patients sans médecin traitant
 - Patients pris charge dans le cadre d'un parcours de santé périnatale et/ou santé mentale.

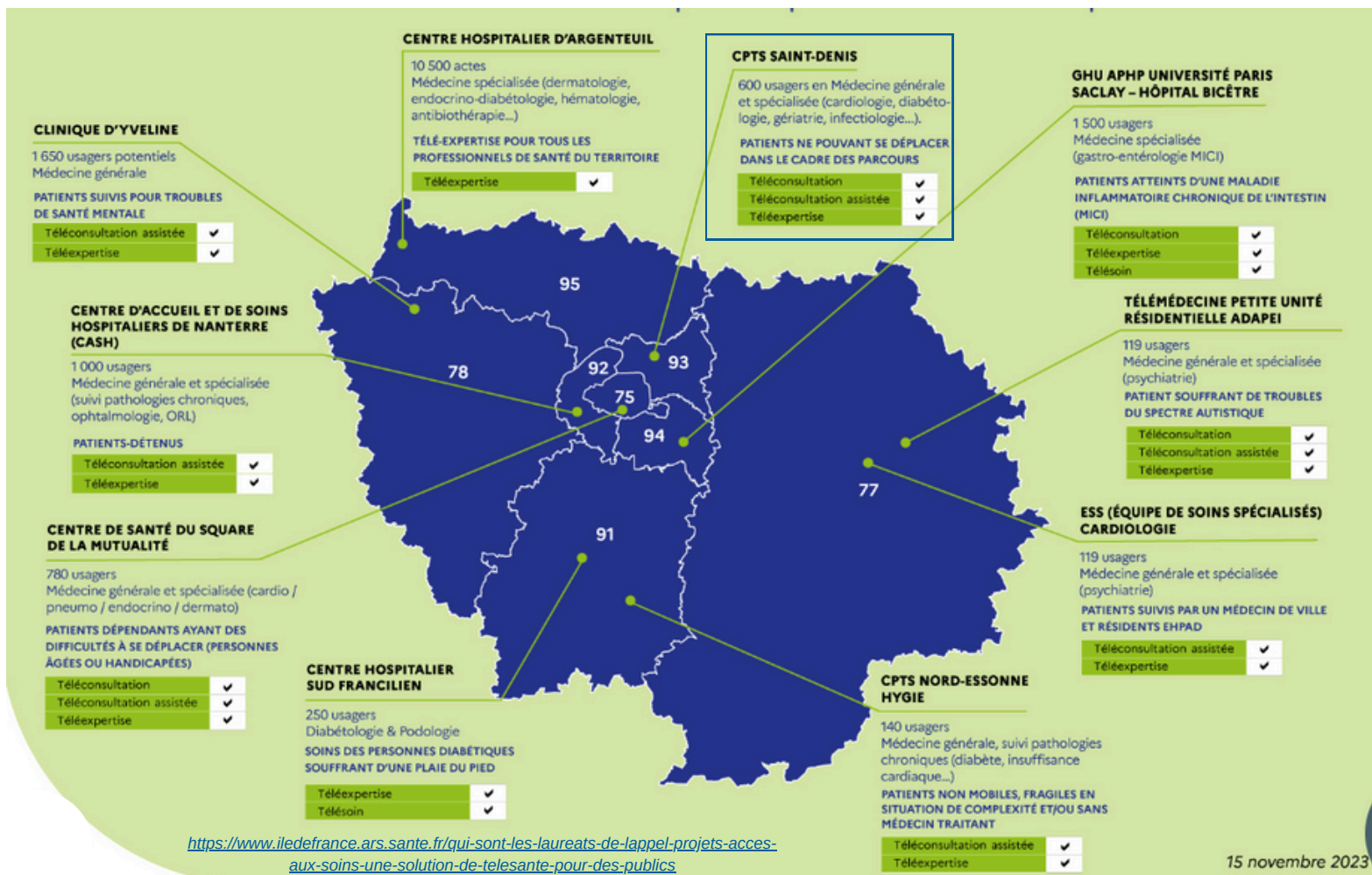
Financements éligibles

Le montant versé pour chaque projet sélectionné dépendra du contenu du projet et de son descriptif financier. Le montant maximal est de **100 000 euros**.

Calendrier

Fin des candidatures le **23 juillet 2024**.

Les lauréats de l'appel à projet en 2023



N'hésitez pas à partager cette newsletter avec vos contacts qui pourraient être intéressés !

Communiquez vos expériences ou projets en télésanté en cours pour les faire paraître dans les prochaines éditions.

Contact : kardiatou.ba@ch-stdenis.fr / 06.59.73.08.57